

Libéralisation de la rémunération des dépôts à vue en France : premier bilan

Elisabeth FONTENY, Rafal KIERZENKOWSKI, Jérôme LASCAR

Direction des Études et Statistiques monétaires

Service des Analyses et Statistiques monétaires

Dix-huit mois après la levée de l'interdiction de la rémunération des dépôts à vue en France, le 16 mars 2005, cet article vise à en dresser un premier bilan. Il propose, à cette fin, une série de faits stylisés et d'éléments explicatifs du comportement du marché, tant du point de vue des réseaux collecteurs de dépôts que de celui de leur clientèle, qu'il s'agisse des ménages ou des sociétés non financières.

Étant donné la diffusion encore très limitée de la rémunération des comptes courants depuis la libéralisation du marché, les taux d'intérêt apparents des dépôts à vue observés en France demeurent globalement très faibles, puisqu'ils n'excèdent pas 0,17 % pour les dépôts à vue des ménages et 0,44 % pour ceux des sociétés non financières, en septembre 2006. La France est l'un des pays de la zone euro où la prépondérance des motifs de transaction dans la détention des dépôts à vue est la plus marquée et où le coût d'opportunité de cette détention, mesuré par l'écart entre le taux interbancaire à trois mois et le taux apparent des dépôts à vue, est le plus élevé.

Deux pistes sont explorées pour identifier les raisons susceptibles d'expliquer la faible diffusion, pour l'heure, de la rémunération des comptes à vue en France :

- le coût d'opportunité des dépôts à vue demeure contrebalancé par le bénéfice de rendements servis sur les autres formes de dépôts monétaires, notamment les comptes sur livret, qui figurent parmi les plus élevés de la zone euro ;
- s'agissant des crédits aux ménages, les banques ont souvent pour politique de lier l'octroi d'un prêt à l'habitat à la domiciliation du salaire de l'emprunteur. L'intensité de la concurrence sur le marché du crédit à l'habitat a pour corollaire une moindre concurrence sur celui des dépôts à vue.

Mots clés : Rémunération des dépôts à vue, coût d'opportunité, placements alternatifs, motif de transaction
Code JEL : E43

I | Une rémunération encore peu développée

I | I Une rémunération globalement très inférieure à la moyenne de la zone euro

Dix-huit mois après la levée de l'interdiction de la rémunération des dépôts à vue en France, les taux d'intérêt apparents servis sur les comptes courants demeurent, en moyenne, nettement inférieurs à ceux observés dans les autres pays de la zone euro, qu'il s'agisse des dépôts des ménages ou de ceux des sociétés non financières (cf. graphique 1).

Les statistiques de taux d'intérêt harmonisées au niveau de la zone euro¹ révèlent que, en moyenne sur la période janvier 2003-mars 2005, l'écart entre les taux de rémunération apparents des dépôts à vue observés en France et dans le reste de la zone euro s'établit à 0,74 point pour les dépôts des ménages et 0,81 point pour ceux des sociétés non financières². Calculé sur la période avril 2005-septembre 2006 (c'est-à-dire après que la rémunération des comptes

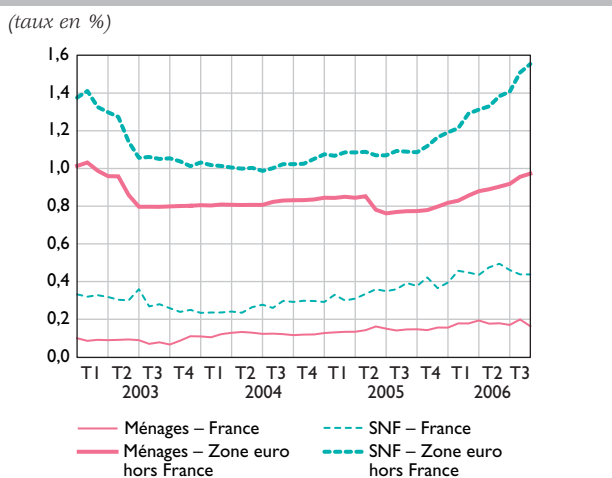
courants a été autorisée en France), l'écart moyen diminue très légèrement pour les ménages, tombant à 0,67 point, tandis qu'il reste stable pour les sociétés non financières, à 0,82 point.

I | 2 Une illustration : le cas des banques affiliées à la Fédération bancaire française

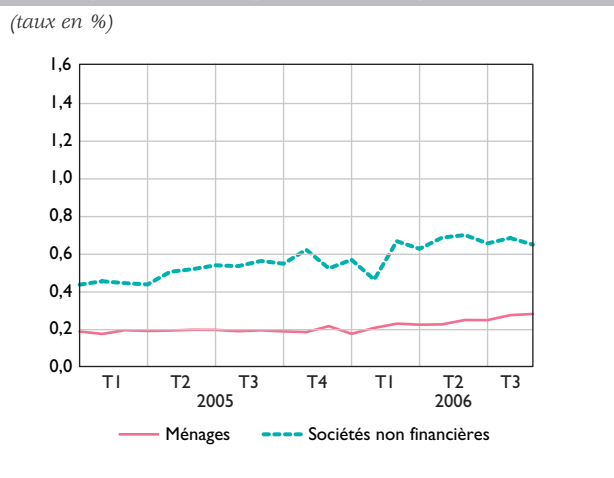
L'examen des données concernant les banques affiliées à la Fédération bancaire française (FBF) (cf. graphique 2) confirme la relative faiblesse de la rémunération des comptes courants depuis la libéralisation intervenue en mars 2005. Ainsi, à fin septembre 2006, cette rémunération ne dépasse pas, en moyenne, 0,28 % pour les ménages et 0,65 % pour les sociétés non financières³.

Certains indicateurs laissent toutefois penser que, en dépit de cette faiblesse persistante de la rémunération des comptes courants, le processus de recherche par le marché d'un taux de rémunération d'équilibre à la suite de la libéralisation de mars 2005 est désormais à l'œuvre.

Graphique 1 Rémunération des dépôts à vue en France et dans le reste de la zone euro



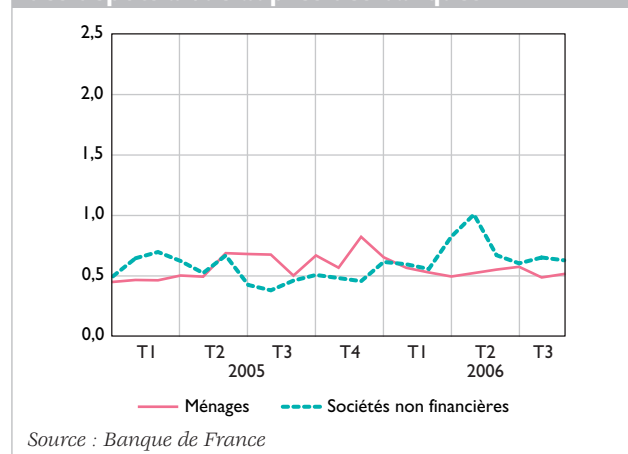
Graphique 2 Rémunération moyenne des dépôts à vue auprès des banques FBF



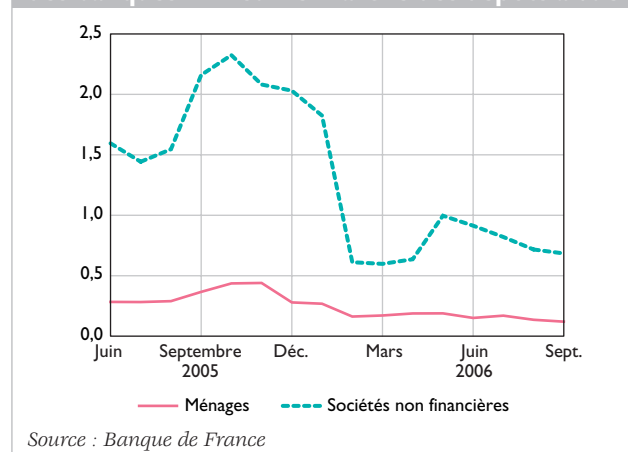
1 Cf. annexe pour un aperçu des statistiques de taux d'intérêt bancaires par pays diffusées auprès du public
 2 L'existence d'une rémunération apparente légèrement positive des dépôts à vue des ménages avant la libéralisation intervenue en mars 2005 tenait, pour l'essentiel, à la rémunération des comptes courants du personnel de certains établissements de crédit.
 3 Moyennes calculées, pour chaque point mensuel, à partir des taux des dépôts à vue proposés par les établissements précédemment affiliés à l'ex-Association française des banques (AFB)

En effet, la dispersion des taux de rémunération des comptes courants s'est légèrement accrue au cours de la période, tant pour les ménages que pour les sociétés non financières (cf. graphique 3)⁴. Toutefois, la volatilité des parts de marché des banques affiliées à la FBF sur le marché des dépôts à vue est restée orientée à la baisse depuis la fin 2005, aussi bien pour les ménages que pour les sociétés non financières (cf. graphique 4)⁵.

Graphique 3 Écart-type de la rémunération des dépôts à vue auprès des banques FBF



Graphique 4 Écart-type des parts de marché des banques FBF sur le marché des dépôts à vue



2| Un coût d'opportunité élevé par rapport au reste de la zone euro

Selon l'analyse économique traditionnelle, les dépôts non rémunérés procurent un service de transaction, mais font également supporter un coût d'opportunité à leur détenteur. Ce coût d'opportunité peut être

Tableau I Rémunérations relatives des dépôts à vue : taux des dépôts à vue en proportion du taux interbancaire à trois mois

(moyennes sur la période définie, en %)

Ménages

	Janvier 2003 – mars 2005	Avril 2005 – sept. 2006
Luxembourg	57,7	52,8
Allemagne	51,9	50,1
Autriche	41,5	42,7
Belgique	42,0	38,4
Grèce	41,9	37,5
Italie	28,9	26,6
Irlande	22,4	23,5
Pays-Bas	23,5	19,8
Espagne	30,5	18,1
Finlande	21,2	17,0
France	5,0	6,5
Portugal	9,9	5,9
Zone euro (moyenne pondérée)	33,5	29,7
Zone euro hors France (moyenne pondérée)	38,5	33,5

Sociétés non financières

	Janvier 2003 – mars 2005	Avril 2005 – sept. 2006
Luxembourg	76,7	69,6
Pays-Bas	74,8	65,6
Autriche	57,9	61,4
Allemagne	53,6	55,1
Italie	47,6	47,3
Belgique	41,9	47,0
Finlande	36,0	39,7
Espagne	31,8	33,1
Grèce	26,5	27,0
Portugal	22,3	21,0
Irlande	16,5	18,4
France	12,9	16,1
Zone euro (moyenne pondérée)	42,8	42,6
Zone euro hors France (moyenne pondérée)	49,4	48,3

Source : Eurosysteme

⁴ L'écart-type présenté ici mesure la dispersion des taux des dépôts à vue entre les banques affiliées à la FBF, et ce pour chaque point mensuel.

⁵ L'écart-type présenté ici est une moyenne pondérée des écarts-types glissants sur six mois des parts de marché, calculées pour chaque établissement, des banques affiliées à la FBF.

ENCADRÉ

Quelles banques rémunèrent les comptes courants et sous quelles conditions ?

Dix-huit mois après la levée de l'interdiction de la rémunération des dépôts à vue, on constate peu de changement dans les conditions de rémunération des comptes courants. À l'heure actuelle, parmi les grands réseaux collecteurs de dépôts, seul le groupe Caisse d'Épargne propose à ses clients la possibilité, sous certaines conditions, de rémunérer leurs dépôts à vue. Au sein des institutions servant des intérêts sur les comptes courants, on trouve principalement des banques en ligne (banque Covefi par exemple) et des filiales bancaires de sociétés d'assurance (AXA, Groupama, AGF).

Le tableau ci-dessous dresse la liste (arrêtée au 30/9/06) des établissements proposant une rémunération des comptes courants :

Établissements proposant la rémunération des dépôts à vue

Banque	Description de l'offre (taux brut)	Conditions à respecter pour bénéficier de l'offre
Banque AGF	Rémunération variant de 0,50 % à 2,50 % Rémunération dès le premier euro	Le niveau du taux dépend du montant de l'épargne placée à la banque AGF, de celui des liquidités disponibles sur le compte courant et du caractère « principal » ou non de ce dernier (tel est le cas s'il est alimenté d'un minimum de 4 500 euros par trimestre).
Banque Barclays	3,00 % dès le premier euro	– opter pour un forfait de services et – dépenser au minimum 750 euros par mois avec sa carte Barclays Plafond de rémunération : 10 000 euros
Groupama Banque	Entre 1,20 % et 1,60 %	Rémunération de 1,20 % dès le premier euro. Dès que les versements mensuels sur le compte de dépôt dépassent 950 euros par mois (pendant au moins trois mois de suite), la rémunération atteint 1,60 %.
Boursorama Banque	1,50 %	– rémunération des avoirs en compte à partir d'un seuil de franchise de 1 500 euros et – domicilier ses revenus sur le compte rémunéré et – au moins un prélèvement sur le compte rémunéré et – 3 000 euros d'achat par trimestre civil avec les cartes bancaires du compte rémunéré Si les trois dernières conditions ci-dessus ne sont pas remplies, paiement de cotisations mensuelles (a).
Banque privée européenne	2,30 %	Rémunération des avoirs en compte à partir d'un seuil de franchise de 2 000 euros. Offre disponible dans le cadre de la souscription d'un forfait de services.
Caisse nationale d'Épargne	Entre 0,50 % et 1,00 % selon le montant du solde du compte courant	Souscription d'un forfait « satellis » intégral : dans ce cas, perception d'intérêts au taux de 0,5 % jusqu'à 2 500 euros et 1 % au-delà.
Axa Banque	1,00 % dès le premier euro	Obligation de souscrire à un forfait « Oligo »
Banque Covefi	1,00 % dès le premier euro	Obligation de souscrire à une carte bancaire

a) Conditions initialement offertes par CaixaBank France et maintenues depuis la fusion-absorption de cet établissement au sein de Boursorama, le 1^{er} août 2006

Sources : Articles de presse et sites internet spécialisés dans la gestion de l'épargne

considéré comme le prix de la disponibilité de ces encaisses, c'est-à-dire le prix de la liquidité. Dans le cas des dépôts portant intérêt, il correspond à l'écart entre le taux d'intérêt à court terme (taux interbancaire à trois mois reflétant le rendement des placements monétaires) et le taux d'intérêt des comptes courants. Cet écart peut être élevé lorsque les dépôts sont détenus pour le seul motif de transaction et faible lorsque les dépôts remplissent également une fonction de placement.

Le tableau 1 fait ressortir la modicité de la rémunération des dépôts à vue en France, avant comme après la levée de son interdiction. La rémunération relative des dépôts à vue est calculée en proportion du taux interbancaire à trois mois⁶, par pays, pour la zone euro dans son ensemble et pour la zone euro hors France. Cet indicateur synthétique illustre le coût d'opportunité de la détention des dépôts à vue : plus la rémunération relative de ces derniers est forte, plus le coût d'opportunité de leur détention est faible (et vice-versa).

6 Taux de référence : moyennes de l'Euribor trois mois : 2,21 % sur la période janvier 2003-mars 2005 et 2,55 % sur la période avril 2005-septembre 2006

Sur la période avril 2005-septembre 2006, le coût d'opportunité dans les pays de la zone euro apparaît plus élevé pour les ménages que pour les sociétés non financières, sauf en Grèce et en Irlande. Ainsi, pour les ménages, les rémunérations relatives les plus faibles, inférieures à 25 %, apparaissent au Portugal, en France, en Finlande, aux Pays-Bas et en Irlande. Ainsi, pour les ménages, les rémunérations relatives les plus faibles, inférieures à 25 %, apparaissent au Portugal, en France, en Finlande, en Espagne, aux Pays-Bas et en Irlande. Les plus fortes, supérieures à 40 %, s'observent au Luxembourg, en Allemagne et

en Autriche. Pour les sociétés non financières, seuls l'Irlande, le Portugal et la France enregistrent des taux relatifs inférieurs à 25 %. Ces taux sont supérieurs à 50 % au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Autriche et en Allemagne. Au total, la rémunération moyenne des dépôts à vue dans la zone euro prise dans son ensemble représente, en pourcentage du taux interbancaire à trois mois, 29,7 % pour les dépôts des ménages et 42,6 % pour ceux des sociétés non financières.

À noter toutefois que ce coût d'opportunité s'est légèrement réduit en France depuis la levée de l'interdiction de la rémunération des comptes courants, en particulier pour les sociétés non financières. La rémunération des dépôts à vue détenus par ces derniers représente en moyenne 16,1 % du taux interbancaire à trois mois pour la période avril 2005-septembre 2006, au lieu de 12,9 % entre janvier 2003 et mars 2005. Cette hausse s'observe également pour les ménages, mais dans des proportions plus modestes (6,5 %, après 5,0 % entre janvier 2003 et mars 2005).

La comparaison des rémunérations relatives des dépôts à vue par rapport à la moyenne de la zone euro permet d'apprécier l'hétérogénéité des situations entre les différents pays. Elle confirme la position singulière de la France (tableau 2).

De façon générale, les écarts de rémunération des dépôts à vue dans la zone euro sont un peu plus importants pour les dépôts des sociétés non financières que pour ceux des ménages. Ainsi, l'écart moyen pondéré des rémunérations relatives par rapport à la moyenne de la zone euro s'élève à 13,8 % pour les premiers et à 14,9 % pour les seconds sur la période avril 2005-septembre 2006.

Plusieurs observations peuvent par ailleurs être faites :

- pour les ménages, les banques italiennes et irlandaises, d'une part, belges et grecques, d'autre part, se rapprochent le plus de la moyenne de la zone euro, l'écart ne dépassant pas 10 % en valeur absolue dans ces quatre pays. Il s'agit de taux un peu plus faibles pour les premières et un peu plus élevés pour les secondes. Les écarts les plus forts (en valeur absolue) sont enregistrés au Portugal (- 23,8 %), en France (- 23,2 %) ainsi qu'au Luxembourg (23,1 %) et en Allemagne (20,1 %), les banques de ces deux derniers pays pratiquant des taux de rémunération sensiblement plus élevés que la moyenne de la zone euro ;

Tableau 2 Rémunérations relatives des dépôts à vue : écarts par rapport à la moyenne de la zone euro

(moyennes sur la période définie, en %)

Ménages		
	Janvier 2003 - mars 2005	Avril 2005 - sept. 2006
Luxembourg	24,3	23,1
Allemagne	18,5	20,3
Belgique	8,5	8,6
Grèce	8,4	7,8
Autriche	8,0	12,9
Espagne	- 3,0	- 11,7
Italie	- 4,6	- 3,2
Pays-Bas	- 10,0	- 9,9
Irlande	- 11,1	- 6,2
Finlande	- 12,3	- 12,7
Portugal	- 23,6	- 23,8
France	- 28,5	- 23,2
Écart moyen pondéré (en valeur absolue)	13,9	13,8
Sociétés non financières		
	Janvier 2003 - mars 2005	Avril 2005 - sept. 2006
Luxembourg	33,9	27,0
Pays-Bas	32,0	23,0
Allemagne	10,8	12,5
Autriche	15,1	18,9
Italie	4,8	4,7
Belgique	- 0,9	4,4
Finlande	- 6,8	- 2,9
Espagne	- 11,0	- 9,5
Grèce	- 16,3	- 15,6
Portugal	- 20,5	- 21,6
Irlande	- 26,3	- 24,2
France	- 29,9	- 26,5
Écart moyen pondéré (en valeur absolue)	16,7	14,9

Source : Eurosysteme

- pour les sociétés non financières, il existe une dispersion assez forte entre pays de la zone euro, les écarts les plus élevés se situant à - 26,5 % (France) et à 27,0 % (Luxembourg). L'écart dépasse également 20 % en valeur absolue en Irlande, aux Pays-Bas et au Portugal. En revanche, il est inférieur à 5 % en Italie, en Belgique et en Finlande.

Au total, il apparaît que la rémunération des dépôts à vue en France demeure largement inférieure à celle de la plupart des autres pays de la zone euro. Seuls le Portugal, pour les ménages, et l'Irlande, pour les sociétés non financières se rapprochent de la situation française.

3 | Des facteurs explicatifs d'ordre structurel

Deux principaux éléments d'ordre structurel permettent d'expliquer la diffusion limitée de la rémunération des dépôts à vue en France, en dépit de la levée de l'interdiction de cette pratique il y a plus d'un an :

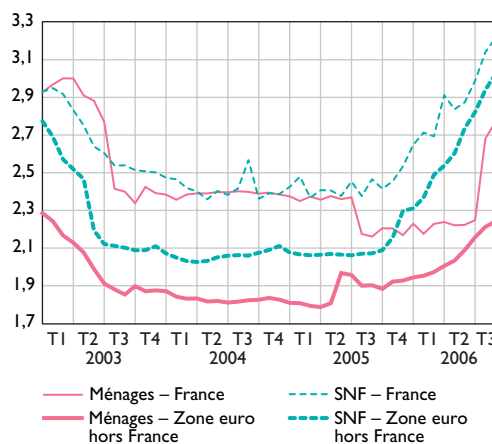
- l'importance de la rémunération des autres placements liquides, constitutifs de $M2 - M1$;
- l'accent mis par les banques sur le crédit à l'habitat aux ménages pour développer leur clientèle particulière.

3 | I L'importance de la rémunération des autres formes de dépôts monétaires en France

En France, le coût d'opportunité des dépôts à vue est largement compensé par un gain significatif sur la détention d'autres formes de dépôts monétaires. En effet, les dépôts compris dans l'agrégat $M2 - M1$ (dépôts avec préavis de moins de trois mois, auxquels se rattachent les comptes sur livret, et dépôts à terme d'une durée inférieure à deux ans) offrent un rendement supérieur au taux interbancaire à trois mois. En moyenne, sur la période allant de janvier 2003 à septembre 2006, le taux de rendement de ce type de dépôts s'est élevé en France à 2,44 % pour les ménages

Graphique 5 Rémunération des dépôts inclus dans $M2 - M1$

(taux en %)



Source : Eurosystem

et 2,59 % pour les sociétés non financières, niveaux nettement supérieurs au taux interbancaire (2,35 % en moyenne sur la même période).

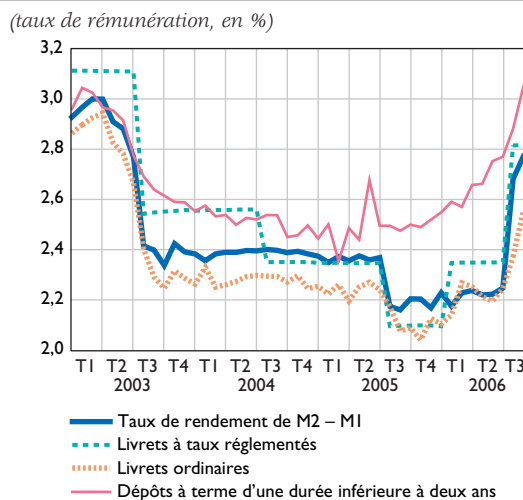
De plus, ces placements sont assortis d'une rémunération plus élevée que celle offerte en moyenne dans le reste de la zone euro, qu'ils soient détenus par les ménages ou les sociétés non financières (cf. graphique 5). Seuls les établissements bancaires néerlandais et helléniques offrent une rémunération un peu plus élevée, mais uniquement pour les dépôts détenus par les ménages (respectivement, 2,62 % et 2,49 %, en moyenne sur la période janvier 2003-septembre 2006).

Le taux de rendement relativement élevé des dépôts constitutifs de $M2 - M1$ en France s'explique largement par l'importance de l'épargne réglementée dont le mode de rémunération est déterminé par une formule qui vise à garantir le pouvoir d'achat des épargnants⁷. En effet, le taux de rendement des dépôts constitutifs de $M2 - M1$ et détenus par les ménages est très proche, en niveau et en évolution, de celui des livrets à taux réglementé et des livrets ordinaires (cf. graphique 6).

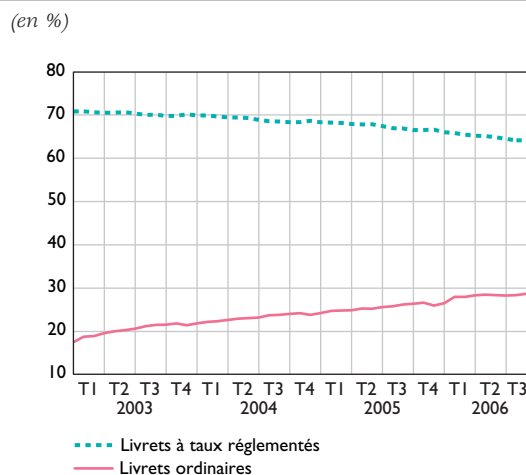
Ces observations témoignent de deux phénomènes. D'une part, le taux de rémunération des produits d'épargne réglementée sert encore, dans une large

7 Cette formule, calculée en janvier et juillet de chaque année, est une moyenne arithmétique du taux d'inflation annuel et de l'Euribor à 3 mois observés en décembre ou en juin (selon la date de calcul), majorée d'un quart de point, avec un arrondi au quart de point le plus proche ou à défaut au quart de point supérieur. Ce calcul permet de déterminer, directement, le taux du livret A et, indirectement, celui des autres produits d'épargne réglementée (LEP, LEE, et CEL). Le résultat prend effet à partir du mois de février/juillet, pour une durée de six mois, au terme desquels la formule est à nouveau calculée.

Graphique 6 Rémunération des dépôts des ménages par type d'actifs inclus dans M2 – M1 en France



Graphique 7 Part des livrets détenus par les ménages en proportion de M2 – M1 en France



mesure, de référence à la détermination du rendement des livrets à taux de marché. D'autre part, l'encours global des livrets représente une part prépondérante de la composante M2 – M1, de l'ordre de 94 % sur la période janvier 2003-septembre 2006. Cependant, une analyse plus fine en proportion de M2 – M1 révèle une évolution à la hausse pour les livrets ordinaires et à la baisse pour les livrets à taux réglementés, la part respective de ces deux catégories de placement s'élevant à 28,6 % et 64,1 % à fin septembre 2006 (cf. graphique 7).

Au total, le faible niveau des taux créditeurs servis sur les comptes courants en France peut s'analyser comme la contrepartie de leur utilisation prépondérante pour des motifs de transaction, alors que la formation des dépôts constitutifs d'agrégats monétaires plus larges répond, avant tout, à des motifs de placement compte tenu du rendement relativement élevé qui leur est associé.

Cela étant, le processus d'innovation financière a réduit, au cours des dernières années, les différences entre les dépôts à vue et les produits inclus dans M2 – M1 du point de vue de leur capacité à être mobilisés pour des paiements. C'est pourquoi, conformément aux principes de classement arrêtés par l'Eurosystem et fondés sur le critère de transférabilité, différents

produits inclus dans M2 – M1 ont été récemment intégrés dans la catégorie des « dépôts à vue » du bilan monétaire des institutions financières monétaires dans plusieurs pays. La Grèce en mars 2000, l'Irlande en mars 2003 et l'Espagne en juin 2005 ont ainsi reclassé les dépôts avec préavis de moins de trois mois en dépôts à vue (ce qui tend à relever mécaniquement le taux moyen de rendement de M1 dans ces pays). À cet égard, les innovations financières en France n'ont pas été jusqu'à présent jugées suffisantes pour justifier un tel reclassement.

Quoi qu'il en soit, la rémunération moyenne de l'ensemble des actifs compris dans l'agrégat M2 et détenus par les ménages français est l'une des plus fortes de la zone euro (tableau 3).

Seuls les établissements bancaires d'Allemagne et des Pays-Bas et, sur la période récente, du Luxembourg, offrent aux ménages une rémunération relative plus élevée pour les dépôts inclus dans M2. En revanche, ce trait n'est pas vérifié pour les sociétés non financières (tableau 3). Ceci résulte sans doute principalement du fait que la part des dépôts à vue détenus par ces dernières dans l'ensemble des dépôts constitutifs de l'agrégat M2 est très importante en France (de l'ordre de 80 %) ⁸.

8 Cette part est à peu près constante dans le temps.

Tableau 3 Rémunération relative des dépôts des ménages inclus dans M2 : taux de rendement de M2 en proportion du taux interbancaire à trois mois

(moyennes sur la période définie, en %)

Ménages		
	Janvier 2003 – mars 2005	Avril 2005 – sept. 2006
Pays-Bas	104,6	83,7
Allemagne	79,1	68,8
Luxembourg	71,9	67,1
France	77,1	61,7
Autriche	67,9	61,9
Belgique	73,1	56,2
Portugal	66,5	53,9
Grèce	55,1	53,4
Irlande	51,3	49,8
Espagne	46,2	39,1
Finlande	42,3	38,4
Italie	34,3	30,9
Zone euro (moyenne pondérée)	68,2	57,6
Zone euro hors France (moyenne pondérée)	66,2	56,6

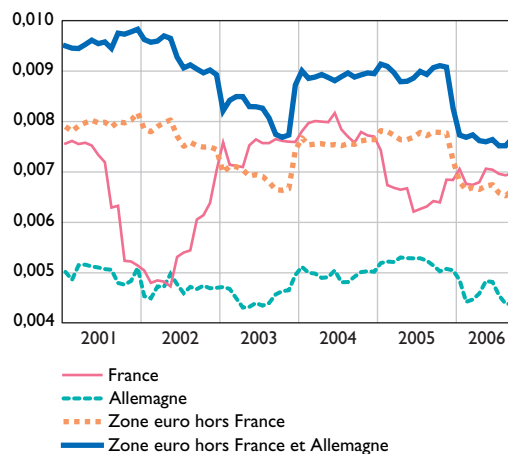
Sociétés non financières

	Janvier 2003 – mars 2005	Avril 2005 – sept. 2006
Luxembourg	92,6	87,1
Pays-Bas	86,3	76,8
Autriche	71,1	71,5
Allemagne	69,0	67,8
Belgique	69,9	67,0
Portugal	60,1	60,7
Irlande	53,1	53,6
Finlande	49,3	50,9
Italie	50,8	50,3
Grèce	39,9	47,0
Espagne	48,4	47,0
France	35,5	34,6
Zone euro (moyenne pondérée)	60,8	58,0
Zone euro hors France (moyenne pondérée)	65,6	62,4

Source : Eurosystem

On constate, par ailleurs, que l'agrégat M2 pour la France est l'un des plus stables de la zone euro (cf. graphique 8)⁹. Si l'on excepte l'Allemagne, qui affiche une encore plus grande stabilité, la volatilité de cet agrégat dans les autres pays de la zone est

Graphique 8 Chocs sur l'agrégat M2



Source : Eurosystem

systématiquement plus forte que celle observée en France. Cette grande stabilité a pour corollaire un taux de rendement de M2 parmi les plus élevés, tout au moins en ce qui concerne les dépôts des ménages inclus dans cet agrégat en France.

3 | 2 La forte concurrence entre les banques sur le marché du crédit à l'habitat

De nombreux auteurs ont explicité l'avantage que les banques peuvent tirer de la tenue des comptes des clients qui leur permet de réduire les asymétries d'information et, *in fine*, de prendre des risques de contrepartie en meilleure connaissance de cause que les marchés¹⁰. De fait, en France, les pratiques bancaires tendent à associer l'octroi des crédits à l'habitat à la domiciliation des revenus du prêteur. Ceci constitue un moyen efficace de stabiliser la relation avec la clientèle, mais peut avoir pour corollaire de réduire le pouvoir de négociation des ménages emprunteurs en ce qui concerne les conditions de fonctionnement de leur compte à vue, en particulier lorsque l'essentiel de la négociation porte sur les conditions du crédit¹¹.

Or, depuis une dizaine d'années, les crédits à l'habitat en France progressent très rapidement, tandis que la concurrence entre les prêteurs tend à s'intensifier ;

⁹ On mesure la volatilité de l'agrégat M2 de façon indirecte en calculant, dans un premier temps, le résidu d'un modèle expliquant la dynamique de M2 par ses évolutions passées (modèle de type ARIMA). L'écart obtenu entre la prévision et la réalisation peut s'interpréter comme le résultat de chocs non prévisibles dont l'ampleur peut être appréhendée par l'écart-type de la série des chocs sur M2.

¹⁰ Cf., par exemple, Stiglitz et Weiss (1981), Diamond (1984), Fama (1985), James (1987)

¹¹ La littérature économique anglo-saxonne désigne ce processus tendant à conditionner les différentes composantes de l'offre bancaire sous le vocable évocateur d'effet « lock in ». Cf., par exemple, Kim, Kliger et Vale (2003)

cela se traduit, notamment, par un resserrement de l'écart entre les taux débiteurs et les taux de marché ¹² (cf. graphique 9).

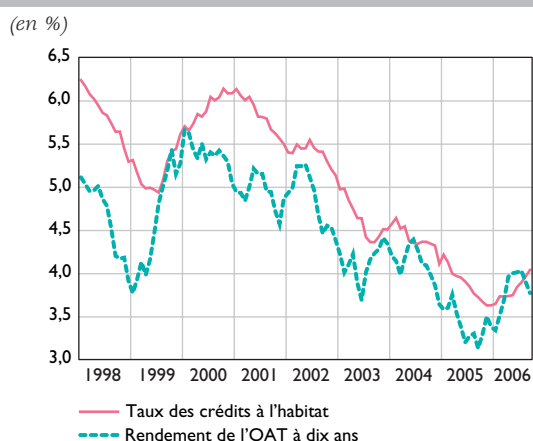
En outre, l'essor des crédits à l'habitat observé en France s'est accompagné d'un allongement de la durée des financements consentis (les concours pouvant être consentis pour vingt ans, voire vingt-cinq ou trente ans).

Dès lors, on peut supposer que la dynamique de la concurrence sur le marché des crédits à l'habitat en France n'est pas sans liens avec celle à l'oeuvre sur le marché des dépôts. La concurrence sur ce dernier segment aurait ainsi tendance à diminuer à mesure

que la compétition s'intensifie sur celui des crédits, facteur susceptible d'expliquer également le fait que la plupart des grands réseaux bancaires se soient abstenus jusqu'à présent de proposer la rémunération des dépôts à vue.

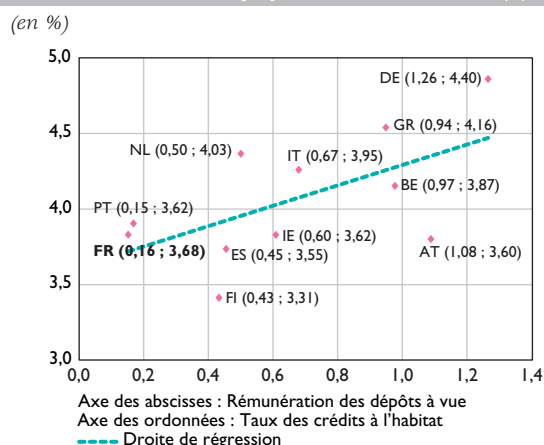
Plus généralement, le graphique 10 suggère l'existence d'une relation positive entre rémunération des dépôts à vue et taux d'intérêt des crédits à l'habitat dans les différents pays de la zone euro. Ainsi, nonobstant les disparités qui subsistent dans les pratiques bancaires au sein de la zone, il tend à indiquer que les banques appliquant des marges serrées sur leurs prêts immobiliers fixent des taux de rémunération des dépôts à vue plus faibles (et inversement).

Graphique 9 Taux moyen des nouveaux contrats de crédits à l'habitat à taux fixe de durée supérieure à dix ans et rendement de l'OAT à dix ans



Source : Eurosystem

Graphique 10 Rémunération des dépôts à vue et taux moyens des crédits nouveaux à l'habitat (a) dans les différents pays de la zone euro (b)



(a) Toutes catégories et durées confondues

(b) Sauf Luxembourg

Source : Eurosystem

¹² Sur les trois dernières années, le taux de croissance annuel des prêts au logement a augmenté de plus de la moitié, passant de 9,3 % en décembre 2002 à 14,4 % à fin 2005 et le taux de croissance annuel des prêts immobiliers en France est resté supérieur à celui observé pour le reste de la zone euro.

Bibliographie

Diamond (D.W.) (1984)

"Financial intermediation and delegated monitoring",
Review of Economic Studies, vol. 51, n° 3, juillet

Fama (E.F.) (1985)

"What's different about banks?", *Journal of Monetary Economics*, vol. 15, n° 1, janvier

James (Ch.) (1987)

"Some evidence on the uniqueness of banks loans",
Journal of Financial Economics, vol. 19, n° 3, décembre

Kim (M.), Kliger (D.), Vale (B.) (2003)

"Estimating Switching Costs: The case of banking",
Journal of Financial Intermediation, vol. 12, p. 25-56,
décembre

Stiglitz (J.E.) et Weiss (A.) (1981)

"Credit rationing in markets with imperfect information",
American Economic Review, vol. 71, n° 3, juin

Annexe

Accès en ligne aux statistiques de taux d'intérêt bancaires du SEBC

Soucieux de faciliter l'information du public sur les conditions bancaires pratiquées dans l'ensemble de la zone euro, l'Eurosystème a récemment introduit dans son dispositif de diffusion conjointe de données statistiques une série de tableaux présentant quinze types de taux moyens créditeurs, dont les taux moyens pratiqués sur les dépôts à vue, et débiteurs pour chaque pays de la zone euro. Ces tableaux peuvent être consultés à partir du site de la Banque de France à l'adresse suivante : http://www.banque-france.fr/fr/stat_conjoncture/dynamin/dynamin.htm.

Exemple :

Taux d'intérêt pratiqués par les IFM dans la zone euro
(en pourcentage annuel : sauf indication contraire, les taux sur encours correspondent à la situation en fin de mois et les taux des opérations nouvelles à la moyenne mensuelle)

**Taux d'intérêt pratiqués par les IFM dans la zone euro :
Dépôts des ménages - à vue**

	ZONE EURO	BE	DE	GR	ES	FR	IE	IT	LU	NL	AT	PT	FI
09-2006	0,86	1,18	1,43	1,05	0,49	0,17	0,88	0,83	1,77	0,55	1,34	0,18	0,51
08-2006	0,85	1,15	1,41	1,04	0,47	0,20	0,80	0,81	1,75	0,54	1,35	0,15	0,49
07-2006	0,81	1,11	1,36	1,02	0,45	0,17	0,74	0,78	1,69	0,51	1,29	0,13	0,47
06-2006	0,81	1,02	1,35	1,02	0,43	0,18	0,74	0,77	1,59	0,49	1,23	0,15	0,45
05-2006	0,79	0,99	1,34	0,98	0,44	0,18	0,68	0,74	1,51	0,47	1,18	0,15	0,43
04-2006	0,79	1,00	1,31	0,98	0,45	0,20	0,68	0,73	1,46	0,50	1,12	0,16	0,41
03-2006	0,76	1,05	1,26	0,99	0,45	0,18	0,66	0,71	1,40	0,49	1,12	0,15	0,41
02-2006	0,74	1,01	1,23	0,93	0,44	0,18	0,59	0,68	1,33	0,51	1,05	0,15	0,39
01-2006	0,73	1,00	1,22	0,93	0,42	0,16	0,59	0,67	1,33	0,49	1,04	0,15	0,37
12-2005	0,71	1,01	1,20	0,91	0,41	0,16	0,57	0,64	1,19	0,48	1,00	0,15	0,44
11-2005	0,70	0,98	1,17	0,90	0,40	0,14	0,53	0,62	1,16	0,48	0,96	0,14	0,42
10-2005	0,69	0,89	1,18	0,89	0,39	0,15	0,48	0,61	1,16	0,47	0,97	0,15	0,42
09-2005	0,69	0,85	1,18	0,89	0,40	0,15	0,51	0,60	1,21	0,48	0,96	0,15	0,41
08-2005	0,68	0,87	1,17	0,89	0,40	0,14	0,48	0,59	1,15	0,49	0,98	0,14	0,42
07-2005	0,68	0,86	1,17	0,88	0,40	0,15	0,49	0,59	1,12	0,48	0,97	0,14	0,41
06-2005	0,70	0,83	1,22	0,89	0,40	0,16	0,50	0,59	1,15	0,48	0,97	0,14	0,41
05-2005	0,75	0,84	1,23	0,89	0,62	0,14	0,50	0,59	1,16	0,48	0,98	0,14	0,42
04-2005	0,74	0,85	1,21	0,89	0,62	0,14	0,45	0,59	1,14	0,52	0,96	0,14	0,41
03-2005	0,74	0,87	1,21	0,93	0,63	0,14	0,49	0,59	1,15	0,52	0,97	0,14	0,41
02-2005	0,74	0,88	1,20	0,95	0,64	0,13	0,49	0,58	1,17	0,50	0,97	0,14	0,41
01-2005	0,74	0,87	1,19	0,96	0,63	0,13	0,50	0,59	1,17	0,50	0,97	0,20	0,42

Exemple de comparaison pouvant être élaboré à partir des données :

